

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 29 janvier 2025**  
**L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier**  
**À 09 heures 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 9**

**Quorum : 9**

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

**ABSENTS :**

Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Magali ROUX, Madame Eliette MAUTREF, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

**N°04\_290125**

**Objet :** Modification des articles relatifs à  
l'imputation budgétaire dans le cadre du  
nouvel établissement : Service  
Autonomie à Domicile.

**Date de la convocation :** 22/01/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250129-290125\_04-DE  
Reçu le 29/01/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR  
29/01/2025

**Délibération n°04\_290125 :**

**Objet : Modification des articles relatifs à l'imputation budgétaire dans le cadre du nouvel établissement : Service Autonomie à Domicile.**

**Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL

**EXPOSE :**

Le 1er janvier 2025 marque la création du Service Autonomie à Domicile (SAD), un nouvel établissement qui fusionne les anciens services d'aide à domicile (SAAD) et de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Pour assurer le bon fonctionnement de cette nouvelle entité et permettre la rémunération du personnel sur le budget du SAD, il est impératif d'actualiser plusieurs délibérations existantes.

Les délibérations à actualiser concernent :

**Le recrutement et la rémunération du personnel :**

- Principe de recrutement d'agents contractuels,
- Principe de recrutement d'agents vacataires,
- Rémunération des agents contractuels,
- Rémunération des agents vacataires,

**Les primes et indemnités :**

- RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel),
- Prime grand âge,
- Indemnités forfaitaires pour le dimanche et les jours fériés,
- Indemnités d'astreintes pour la semaine, le week-end et les jours fériés,

Ces actualisations sont essentielles pour adapter le cadre réglementaire au fonctionnement du nouveau Service Autonomie à Domicile et garantir une gestion efficace des ressources humaines.

Cette délibération globale vise à harmoniser toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'activité et à assurer la continuité du Service Autonomie à Domicile,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n°15-151222 du 15 décembre 2022 relative au principe de recrutement des agents contractuels de remplacement – Budget Aide à Domicile,

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250129-290125\_04-DE  
Reçu le 29/01/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGN E,C=FR  
29/01/2025

**VU** la délibération n°16-151222 du 15 décembre 2022 relative au principe de recrutement des agents contractuels de remplacement – Budget Soins Infirmiers à Domicile,

**VU** la délibération n°06-191223 du 19 décembre 2023 relative au principe de recrutement des agents vacataires – Unité Soins Infirmiers à Domicile,

**VU** la délibération n°08-191223 du 19 décembre 2023 relative au principe de recrutement des agents vacataires – Unité Aides à Domicile,

**VU** la délibération n°07-191223 du 19 décembre 2023 relative à la rémunération des personnels vacataires – Unité Soins Infirmiers à Domicile,

**VU** la délibération n°09-191223 du 19 décembre 2023 relative à la rémunération des personnels vacataires – Unité Aides à Domicile,

**VU** la délibération n°05-220124 du 22 janvier 2024 relative à la rémunération des personnels vacataires – Unité Soins Infirmiers à Domicile,

**VU** la délibération n° 06-181220 du 18 décembre 2020 relative à la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et mesures relatives au régime indemnitaire,

**VU** la délibération n°07-290621 du 29 juin 2021 relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et mesures relatives au régime indemnitaire,

**VU** la délibération n°11-290321 du 29 mars 2021 portant délibération cadre sur les modalités d'attribution du Complément Indemnitare Annuel (CIA),

**VU** la délibération n°06-141221 du 14 décembre 2021 relative à la mise à jour du RIFSEEP et mesures relatives au régime indemnitaire,

**VU** la délibération n°11-310322 du 31 mars 2022 relative à l'approbation des règles d'abattement du RIFSEEP et mise à jour,

**VU** la délibération n°12-280622 du 28 juin 2022 relative à l'approbation des règles d'abattement du RIFSEEP – Modification de l'annexe,

**VU** la délibération n°12\_200624 du 20 juin 2024 relative à l'approbation de la mise à jour du RIFSEEP,

**VU** la délibération n°04-181220 du 18 décembre 2020 relative à la Prime Grand Age au Service Soins Infirmiers à Domicile,

**VU** la délibération n°06-080313 du 8 mars 2013 relative à la délibération cadre portant sur le régime indemnitaire,

**VU** la délibération n°22-190324 du 19 mars 2024 relative aux Indemnités Forfaitaires du Travail du Dimanche et Jours Fériés – Unité Soins Infirmiers à Domicile,

**VU** la délibération n°23-190324 du 19 mars 2024 relative à l'instauration des Indemnités Forfaitaires du Travail du Dimanche et Jours Fériés – Unité Aides à Domicile,

**VU** la délibération n°03-161015 du 16 octobre 2015 relative aux indemnités d'astreintes – jours ouvrés du Service Aide à Domicile,

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250129-290125\_04-DE  
Reçu le 29/01/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGN E,C=FR  
29/01/2025

**VU** la délibération n°05-201216 du 20 décembre 2016 relative aux astreintes et indemnités d'astreintes des personnels du CCAS,

**VU** la délibération n°09-290621 du 29 juin 2021 relative aux Ressources Humaines : Astreintes et indemnités d'astreintes du personnel du CCAS,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser les délibérations relatives au fonctionnement et à la rémunération (régime indemnitaire, indemnités, prime...) des personnels du Service Autonomie à Domicile,

**DECIDE:**

**ARTICLE 1 :** Dans l'article 2 de la délibération n°15-151222 du 15 décembre 2022 relative au principe de recrutement des agents contractuels de remplacement – Budget Aide à Domicile, les termes "aux budgets du CCAS du Service d'Aide à Domicile" sont remplacés par "au budget du Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 2 :** Dans l'article 2 de la délibération n°16-151222 du 15 décembre 2022 relative au principe de recrutement des agents contractuels de remplacement – Budget Soins Infirmiers à Domicile, les termes "aux budgets du CCAS du Service Soins Infirmiers à Domicile" sont remplacés par "au budget du Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 3 :** Dans l'article 3 de la délibération n°06-191223 du 19 décembre 2023 relative au principe de recrutement des agents vacataires – Unité Soins Infirmiers à Domicile, les termes "Soins Infirmiers à domicile du CCAS" sont remplacés par "du Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 4 :** Dans l'article 3 de la délibération n°08-191223 du 19 décembre 2023 relative au principe de recrutement des agents vacataires – Unité Aides à Domicile, les termes "Aide à Domicile du CCAS" sont remplacés par "du Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 5 :** Dans l'article 4 de la délibération n°07-191223 du 19 décembre 2023 relative à la rémunération des personnels vacataires – Unité Soins Infirmiers à Domicile, les termes "Service de Soins Infirmiers à domicile" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 6 :** Dans l'article 5 de la délibération n°09-191223 du 19 décembre 2023 relative à la rémunération des personnels vacataires – Unité Aides à Domicile les termes "Service d'Aide à Domicile" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 7 :** Dans l'article 4 de la délibération n° n°05-220124 du 22 janvier 2024 relative à la rémunération des personnels vacataires – Unité Soins Infirmiers à Domicile, les termes "Service de Soins Infirmiers à domicile" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 8 :** Dans l'article 7 de la délibération n° 06-181220 du 18 décembre 2020 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et mesures relatives au régime indemnitaire les termes "Service de Soins Infirmiers à domicile et du Service d'Aide à Domicile" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 9 :** Dans l'article 7 de la délibération n°07-290621 du 29 juin 2021 relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et mesures relatives au régime indemnitaire, les termes "Service de Soins Infirmiers à domicile et du Service d'Aide à Domicile" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 10 :** Dans l'article 8 de la délibération n°06-141221 du 14 décembre 2021 relative à la mise à jour du RIFSEEP et mesures relatives au régime indemnitaire, les termes "Service de Soins Infirmiers à domicile et du Service d'Aide à Domicile" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250129-290125\_04-DE  
Reçu le 29/01/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
29/01/2025

**ARTICLE 11** : Dans l'article 4 de la délibération n°11-310322 du 31 mars 2022 relative à l'approbation des règles d'abattement du RIFSEEP et mise à jour, les termes "Service de Soins Infirmiers à domicile et du Service d'Aide à Domicile" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 12** : Dans l'article 3 de la délibération n°12\_200624 du 20 juin 2024 relative à l'approbation de la mise à jour du RIFSEEP, les termes "Service d'Aide à Domicile & le Service Soins Infirmiers à Domicile" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 13** : Dans l'article 4 de la délibération n°04-181220 du 18 décembre 2020 relative à la Prime Grand Age au Service Soins Infirmiers à Domicile, les termes "SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE" sont remplacés par "Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 14** : Dans l'article 3 de la délibération n°22-190324 du 19 mars 2024 relative aux Indemnités Forfaitaires du Travail du Dimanche et Jours Fériés – Unité Soins Infirmiers à Domicile les termes "des Soins Infirmiers à domicile" sont remplacés par "du Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 15** : Dans l'article 3 de la délibération n°23-190324 du 19 mars 2024 relative aux Indemnités Forfaitaires du Travail du Dimanche et Jours Fériés – Unité Aides à domicile, les termes "des Aides à Domicile" sont remplacés par "du Service Autonomie à Domicile",

**ARTICLE 16** : Dans l'article 5 de la délibération n°09-290621 du 29 juin 2021 relative aux Ressources Humaines : Astreintes et indemnités d'astreintes du personnel du CCAS, les termes "de la Résidence Autonomie, l'Unité des Aides à Domicile et l'Unité des Soins Infirmiers à Domicile" sont remplacés par "et aux budgets annexes de la Résidence Autonomie et du Service Autonomie à Domicile".

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20250129-290125\_04-DE  
Reçu le 29/01/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
29/01/2025